

## La protection des enfants: enjeux de l'intervention en contexte interculturel

Ghayda Hassan<sup>1</sup>, Ph.D

Cécile Rousseau, M.D., Ph.D.

### Résumé

Cet article présente les différentes expériences de réussite, ainsi que les défis et enjeux rencontrés par cinq intervenants en protection de la jeunesse oeuvrant auprès de familles immigrantes ou issues de minorités ethniques au Québec. L'analyse qualitative démontre que les facteurs favorisant ou posant obstacles à l'établissement d'une alliance parents-intervenants relèvent des familles, des intervenants eux-mêmes et de l'institution. Les préjugés, la rigidité, les sentiments de menace, de la part de l'intervenant et de la famille, ainsi que l'absence de soutien institutionnel contribuent à l'installation d'une spirale de rejet, de résistance et de luttes de pouvoirs, mettant davantage en péril le développement de l'enfant. Par contre, l'ouverture, la capacité de décentration et de remise en question, l'initiative dans la recherche des outils nécessaires par la famille et l'intervenant, ainsi que la reconnaissance par l'institution des besoins et des compétences des intervenants et de la famille, s'avèrent tous des facteurs essentiels à l'établissement d'une alliance pour le meilleur intérêt de l'enfant.

### Mots clés

Culture, immigration, violence familiale, protection de l'enfant, institutions, interventions, réussite, défis.

Environ 18.40% de la population canadienne est aujourd'hui constituée de familles immigrantes (statistiques Canada 2001), dont les valeurs et les normes de la culture d'origine sont très différentes, voire parfois même opposées, à celles de la société hôte. Une de ces normes concerne la réglementation qui existe autour des phénomènes de violence familiale et d'abus/négligence des enfants. Ainsi, dans le cadre des sociétés occidentales, tel le Québec (Canada), une loi (loi 125) précise existe qui définit le degré de violence/négligence compromettant pour le développement d'un enfant et qui nécessite l'intervention de l'état par le biais de son représentant, l'intervenant de la protection de la jeunesse. La loi de la protection de la jeunesse et les interventions qui en découlent sont issues de la tradition de recherche et d'études cliniques démontrant les multiples conséquences néfastes de la violence ou de la négligence sur le développement des enfants (ex : Carlin, Kemper, Ward, Sowell, Gustafson et Stevens, 1994; Solomon et Serres, 1998 ; Strass et Mouradian, 1998 ; Straus, 1994; Varia, Abidin et Dass, 1996, etc.), mais elles reflètent également les valeurs morales et les normes de la société québécoise en ce qui a trait à l'intervention de l'état dans les relations parents-enfants. Or, un imposant corpus de recherches démontre que ces normes et valeurs ne sont pas partagées par les familles appartenant aux différentes communautés ethniques et culturelles au sein d'une même société. Cette divergence de valeurs, de normes et de perceptions pose des défis importants pour les familles ainsi que pour l'intervenant et l'institution qui doit oeuvrer dans un double contexte de vulnérabilité et de diversité culturelle. Les défis rencontrés se conjuguent particulièrement au niveau de l'arrimage entre les différentes perceptions du risque, de la sécurité et du développement de l'enfant, ainsi que des enjeux d'identité culturelle et/ou linguistique et de choc culturel. Ils laissent tous impliqués confrontés à de nombreuses questions : Comment se comprendre? Les intervenants sont-ils informés des réalités économiques, des caractéristiques historiques et du vécu migratoire, incluant les expériences d'exclusion/violence,

---

<sup>1</sup> Université du Québec à Montréal, Département de psychologie, C.P. 8888 succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8, Tel : 514- 987-3000 # 4946, Pour toute correspondance: [Hassan.ghayda@uqam.ca](mailto:Hassan.ghayda@uqam.ca)

des familles? Les familles sont-elles informées des lois, des normes et des valeurs entourant l'intervention? Comment favoriser une alliance entre la famille et l'intervenant afin de penser l'intervention dans le meilleur intérêt de l'enfant? Dans un effort de réflexion, cet article présente une étude qualitative exploratoire portant sur les perceptions, le vécu, les réussites et les défis rencontrés par des intervenants en protection de la jeunesse oeuvrant dans un contexte de diversité culturelle. En premier lieu, nous résumerons l'état des connaissances portant sur la perception des mauvais traitements et les enjeux de l'intervention en protection de la jeunesse dans un contexte multiculturel. Par la suite, nous présenterons les résultats de notre recherche et nous conclurons l'article par une discussion portant sur l'importance de la promotion d'une meilleure alliance entre la famille et l'intervenant, ainsi que celle de la promotion, au sein des institutions, de conditions favorisant l'intervention compétente culturellement.

### **La notion de maltraitance/discipline dans un contexte de diversité culturelle**

Les études interculturelles décrivent comment un comportement donné (ex : frapper l'enfant à main nue) peut être considéré comme maltraitant dans un contexte culturel, alors qu'il est considéré comme acceptable dans un autre (Chao, 1994 ; Collier et al., 1999 ; Fontes, 2002 ; McClure et al., 1996 ; Payne, 1989 ; Segal, 1992, 1995 ; Straus et Stewart, 1999 ; Zayas et Solari, 1994). Certains parents considèrent que la discipline physique constitue une technique légitime, appropriée et efficace pour contrôler les comportements opposants de l'enfant (Buntain-Ricklefs et al, 1994 ; Corral-Verdugo et al, 1995; Frias-Armenta et McCloskey, 1998; Segal, 1992; 1995). Ainsi, plusieurs auteurs ont démontré que les parents d'origines afro-américaine et hispanophone aux États-Unis expriment des attitudes plus tolérantes envers la punition physique ou le style parental autoritaire comparativement aux parents d'origine Euro-Américaine (Baumrind, 1995 ; Deater-Deckard, Dodge, Bates et Petit, 1996 ; Fontes, 2000, 2002 ; Lamborn, Dornbusch et Steinberg, 1996 ; Straus et Stewart, 1999 ; Zayas et Solari, 1994). Ces résultats sont confirmés auprès de groupes ethniques ou culturels diversifiés dans différents pays (ex. Chine, Singapour, Taiwan, Mexique, etc.) (ex. Chao, 1994 ; Elliott, Tong et Tan, 1997 ; McClure et al., 1996). Hong et Hong (1991) rapportent que les participants chinois évaluent certains comportements parentaux comme étant moins violents que des sujets hispaniques ou blancs. Collier et ses collègues (1999) rapportent que des parents en provenance du Palau approuvent le recours à la punition physique et jugent la négligence et la violence émotionnelle envers les enfants moins sévèrement comparativement aux critères occidentaux. Selon Chan et ses collègues (2002), des parents singapouriens approuvent l'utilisation d'une canne pour punir physiquement un enfant, mais désapprouvent fortement de frapper un enfant à main nue. La communauté Samoane (Hawaï) approuve, quant à elle, l'utilisation de la punition physique comme méthode de discipline (Gray et Cosgrove, 1985). Par contre, la communauté Blackfeet (Hawaï) désapprouve l'utilisation de la punition physique mais sanctionne la supervision minimale des enfants, ceux-ci devant apprendre de leurs propres expériences (Gray et Cosgrove, 1985).

Les études inter-culturelles recensées ci-haut mettent en relief le fait que la définition de la violence faite à l'endroit d'un enfant est une construction sociale, issue d'un contexte moral, culturel et légal particulier. Dans cette perspective, afin de distinguer un comportement parental violent ou abusif d'un comportement qui ne le serait pas, il faudrait, en plus de considérer les conséquences qu'a ce comportement sur l'enfant, tenir compte du jugement de valeur concernant le comportement parental (règle morale) et des standards sociaux et culturels de la famille (y inclus légaux) contre lesquels ce comportement est évalué (Aronson-Fontes, 2002 ; Collier, et al., 1999; Gopaul-McNicol, 1999; Ferrari, 2002 ; Garbarino, 1988 ; Lau, 2002; Starr,1988; Welbourne, 2002). Par conséquent, un comportement impliquant l'usage de force physique vis-à-vis de l'enfant, sera jugé comme étant acceptable ou inacceptable, par la famille, dans la mesure où il dévie ou ne dévie pas de l'ensemble des comportements prescrits ou permis par les valeurs morales et les normes sociales

et légales du contexte dans lequel il s'inscrit. Les parents utilisent ainsi leurs propres systèmes de valeurs et de croyances pour expliquer leurs comportements et ceux de leurs enfants. De plus, lorsqu'un comportement parental est jugé comme étant inadéquat, les familles et les communautés ont alors tendance à mobiliser leurs propres ressources internes afin de corriger la situation (Welbourne, 2002). Par exemple, Collier et ses collègues (1999) indiquent qu'en Palau, lorsqu'un comportement parental est jugé inadéquat ou abusif, l'oncle maternel se charge de corriger la situation ou d'assumer l'autorité parentale. Au Québec, c'est l'intervenant de la protection de la jeunesse qui se charge de planifier l'intervention afin de corriger tout comportement parental jugé compromettant pour l'enfant.

Mais, dans un tel contexte de divergences de perceptions du phénomène de violence envers les enfants et des stratégies à privilégier pour y remédier, il devient difficile pour l'intervenant d'appliquer la loi de la protection de la jeunesse et de planifier un programme d'intervention qui répondraient aux besoins de l'enfant et de la famille, de manière égale et sans confronter des défis de taille.

### **L'intervention en protection de la jeunesse en contexte multiculturel**

En effet, malgré le fait que la loi de la protection de la jeunesse doit être appliquée de manière égale pour tous, des études portent à croire que certains groupes culturels sont plus à risque de se retrouver sur-représentés dans les institutions de services sociaux ou de protection de la jeunesse (ex. familles haïtiennes) au Québec (Castro, Lashley, McKenzie, & Rousseau, 2001; Messier et Toupin, 1994; Normandeau et Douyon, 1995; Tourigny et Bouchard, 1994). Le groupe ethnique et les préjugés culturels ou ethnocentriques, ainsi que les biais, les caractéristiques propres aux intervenants et la différence entre les valeurs de l'intervenant et ceux de la famille augmentent la tendance à dénoncer ou à signaler des situations potentielles ou apparentes de mauvais traitements envers les enfants chez certains groupes minoritaires (Hawkins et Duncan, 1985; Tourigny et Bouchard, 1994). Ceci semble également être attribué au fait que certains professionnels ont une tendance marquée à utiliser le «modèle normatif» du groupe ethnique dominant pour évaluer et intervenir lorsqu'un comportement parental est jugé dysfonctionnel auprès de familles immigrantes (Chan et al., 2002).

Une nouvelle approche d'intervention, qui promeut une plus grande compétence culturelle, remet en question l'application systématique du modèle occidental du «parentage adéquat» comme critère d'évaluation et d'intervention auprès de familles immigrantes (Connolly, Crichton-Hill, et Ward, 2006). Or, il est difficile de recourir à des modèles alternatifs d'évaluation ou d'intervention lorsque les intervenants et l'institution sont peu informés du profil socioculturel, des caractéristiques historiques et du vécu migratoire des familles évaluées et de leur lien avec la problématique de la violence chez ces familles (Chan et al. 2002; Connolly, Crichton-Hill, et Ward, 2006). Les familles sont, elles aussi, peu informées de la loi et des normes entourant l'intervention qu'ils reçoivent. Un conflit important de perception entre le parent et l'intervenant s'installe alors, ce dernier percevant légitime son intervention puisque servant le but de contrer un abus de pouvoir du parent sur l'enfant, alors que le parent perçoit comme illégitime l'intervention du représentant de la société hôte, puisque constituant un abus de pouvoir de sa part. Il va sans dire que la sécurité et le bien-être de l'enfant s'en trouvent doublement compromises, ainsi que la famille et l'intervenant se trouvent seuls face à des sentiments d'échec et d'incompréhension.

L'étude que nous présentons ci-dessous explore les conditions facilitantes, mais aussi les obstacles et les défis rencontrés par cinq intervenants en protection de la jeunesse oeuvrant auprès de familles immigrantes ou issues de minorités ethniques. Les intervenants se sont prononcés sur les problématiques et les réactions rencontrées lors de leurs contacts avec les familles. Les facteurs favorisant ou au contraire, posant obstacles à une bonne compréhension de la problématique familiale et à l'établissement d'une alliance parents-intervenants sont exposés, en lien avec les caractéristiques des familles, des intervenants eux-mêmes et de l'institution.

## **Méthodologie**

L'échantillon est composé de 5 intervenants en protection de la jeunesse (un homme et 4 femmes), issus de formations professionnelles différentes (ex. Travail social, Psycho-éducation), ayant des expériences variées avec les familles immigrantes ou issues de minorités ethniques et œuvrant dans le cadre de l'évaluation/orientation ou du suivi psychosocial. Le recrutement des intervenants a eu lieu à partir du centre jeunesse de Montréal et de la Banlieue-Sud, dans le cadre d'un séminaire interculturel, ainsi que lors de contacts informels avec les intervenants. Les intervenants intéressés ont été informés du sujet de l'étude, de sa nature, de son déroulement et de son but. Avec leur consentement, les intervenants ont été rencontrés individuellement. Les entrevues ont été enregistrées sur une cassette audio puis transcrites pour fin d'analyse. Les données nominatives des sujets ont été remplacées par un chiffre afin de garantir la confidentialité et l'anonymat.

## **Entrevues semi-structurées**

L'élaboration de l'entrevue est basée sur des questions semi-ouvertes suscitant le discours autour des thèmes suivants : 1- *l'expérience des intervenants en contexte de diversité culturelle et les perceptions des problématiques rencontrées avec les familles immigrantes* : le niveau de familiarisation de l'intervenant avec l'intervention en contexte de diversité culturelle et les problématiques rencontrées dans le cadre de cette intervention; 2- *La perception des réactions ou de l'impact de l'intervention en protection de la jeunesse sur la famille immigrante* : les réactions de la famille à l'intervention et l'impact des premiers contacts entre la famille et l'intervenant sur la dynamique familiale; 3- *les réussites et les défis de l'intervention en protection de la jeunesse en contexte interculturel* : les facteurs chez la famille, chez l'intervenant et chez l'institution qui facilitent l'intervention, ainsi que ceux qui posent obstacle à l'intervention.

## **Analyse des données**

L'analyse qualitative des données s'est basée sur le modèle mixte développé par Huberman et Miles (1991) qui inclut des composantes de l'analyse ethnographique et de la théorie ancrée (Laperrière, 1997). Tenant compte du fait qu'il s'agit d'une étude exploratoire, l'approche inductive (Stake, 2000) a été favorisée parce qu'elle permet de dresser un profil descriptif exhaustif des réalités de chaque intervenant et de formuler des hypothèses. L'analyse des données a procédé en quatre étapes : 1-Transcription des entrevues et contre-vérification; 2-Marquage du texte en fonction des thèmes, concepts et catégories; 3-Analyse verticale du contenu permettant d'analyser en profondeur et d'identifier les thèmes et les concepts en lien avec chacun des objectifs de la recherche par le biais de «listes de contrôle» et ce, pour chacun des sujets (Miles et Huberman, 1994); 4-Analyse horizontale du matériel recueilli afin de relever les convergences et les divergences entre les participants.

## **Résultats**

### **La familiarité avec l'intervention en contexte de diversité culturelle**

Les intervenants rencontrés avaient une expérience variée en termes de familiarité et de durée d'intervention en protection de la jeunesse et en contexte de diversité culturelle. Ainsi, deux intervenantes se sont qualifiées, de manière subjective, comme ayant peu d'expériences d'intervention en contexte de diversité culturelle. Un intervenant a décrit avoir surtout de l'expérience en intervention auprès des adolescents issus des minorités ethniques, placés en centre d'accueil pour troubles de comportements. Trois intervenantes se sont qualifiées comme ayant une expérience significative en intervention auprès de familles issues de diverses origines ethniques (e.g. Chine, Congo, Croatie, Maroc, Haïti, Inde, Irak, Liban, Pakistan, Rwanda, Zaïre, etc.).

### **Les problématiques rencontrées auprès des familles immigrantes**

Les intervenants ont rapporté diverses problématiques auprès des familles immigrantes qui nécessitaient l'intervention en protection de la jeunesse. Certaines des problématiques semblaient émerger chez un groupe ethnique en particulier, alors que d'autres relevaient davantage de difficultés socio-économiques et d'adaptation ou d'intégration à la société hôte.

Ainsi, de manière unanime, les intervenants ont rapporté que, généralement, les signalements reçus chez les familles immigrantes ou de minorités ethniques le sont souvent pour cause d'abus physique ou de violence familiale. Ceci ne signifie toutefois pas qu'il s'agisse de la seule problématique rencontrée, mais elle semble plutôt constituer une « porte d'entrée » pour les familles immigrantes en général et pour certaines communautés en particulier, telle que la communauté haïtienne.

*«Souvent les familles immigrantes que l'on reçoit, c'est en vertu de l'Article 38-GP qui est l'abus physique»*

*«Spontanément, la communauté haïtienne, c'est la correction physique...qui amène des problèmes ici au Québec alors qu'ici... c'est interdit»*

De même, les signalements reçus pour troubles de comportements chez les adolescents semblaient se manifester davantage, mis à part les jeunes d'origine québécoise, chez les adolescents hébergés en centre d'accueil d'origine arabophone ou haïtienne.

*«Communauté haïtienne, j'aurais tendance à dire troubles de comportements, surtout. Communauté arabe, un peu de troubles de comportements».*

D'autres problématiques de mauvais traitements, tel que la négligence était, selon deux intervenants, davantage associée au statut socio-économique, à la pauvreté, au niveau de scolarité ou à l'exclusion de la famille, plutôt qu'à son appartenance culturelle ou ethnique.

*«Je dirais que la problématique de la négligence est plus associée, à mon impression, au quartier où l'on habite. C'est plus une question de quartier que d'origine ethnique»*

### **L'impact des interventions en protection de la jeunesse sur la famille immigrante**

Sur une note positive, trois intervenants ont rapporté que les parents immigrants ou de minorités ethniques manifestaient un grand respect envers les intervenants. Ce respect semblait intimement lié à la perception de l'intervenant comme disposant d'un grand pouvoir sur la famille, tel qu'illustré par sa capacité à mobiliser les autorités policières ou judiciaires.

*«C'est comme le gouvernement qui est là...C'est quelque chose de très, très, très officiel...Ils prennent ça très au sérieux... C'est comme une instance décisionnelle importante... Le pouvoir».*

*«J'ai l'impression que pour les immigrants, la question légale, la question de tribunal, la question de gouvernement... ça a une signification qui est beaucoup plus désastreuse que pour un québécois parce que le québécois, on sait c'est quoi la protection de la jeunesse».*

Également, parfois, l'intervenant ne rencontre pas de résistance de la part de la famille qui collabore bien à son plan d'intervention. Toutefois, dans de tels contextes, l'intervenant constitue la seule ressource pour la famille et devient ainsi le réceptacle d'attentes très élevées et des responsabilités irréalistes et très lourdes de remédier à toutes les difficultés que la famille et l'enfant rencontrent.

*«Ils sont plus en demande d'aide que toi tu en donnerais normalement. Moi, je ne fais pas juste mon rôle. Donc, tu deviens un petit peu une personne ressource».*

D'un autre côté, tous les intervenants ont rapporté que l'intervention en protection de la jeunesse provoquait des émotions de méfiance, de peur et de honte chez les familles immigrantes. La peur était également visible chez les familles d'origine québécoise, mais à un moindre degré, de par leur

plus grande familiarité avec les interventions institutionnelles. Par contre, la notion de honte était observée exclusivement chez les familles immigrantes rencontrées.

*«La peur et la honte... Ils ne veulent pas que ça se sache au niveau de la communauté».*

Un des impacts qui semblaient également faire l'unanimité parmi les intervenants étaient celui de la position d'impuissance qu'exprimaient les parents face à l'intervention en protection de la jeunesse. Il s'agissait là, pour les intervenants, d'un effet pervers de l'intervention provoquant, chez les parents, un sentiment de perte d'autorité sur leurs enfants et de perte de confiance en leurs capacités, ce qui favorisait leur campement dans une position de résistance face à l'intervention et de passivité face à leurs difficultés. Par contre, les enfants et les adolescents s'approprièrent rapidement le pouvoir qu'incarne l'intervenant, ce qui contribuait au développement de troubles de comportements chez eux.

*« Les adolescents, eux, comprennent vite qu'ils ont des droits et que là, les parents n'ont plus le droit de les frapper sinon ils peuvent porter plainte...Alors, ça peut amener comme problèmes, par exemple, d'avoir des jeunes adolescents qui sont tout puissants et qu'ils sentent qu'ils peuvent tout faire et puis les parents ne peuvent plus ... rien faire »*

En perte d'autorité face à leurs enfants, certains parents réagissaient à l'intervenant en lui cédant totalement leur autorité et en abandonnant ainsi leur enfant à l'institution.

*«Nous, c'est comme ça qu'on veut éduquer nos enfants. Si on ne peut pas les éduquer comme on le pense que c'est bon, bien écoutez, là. On vous le laisse, là...C'est qu'on le donne à la DPJ. C'est l'abandon »*

Quoique très éprouvante pour toute famille, la question du placement de l'enfant revêtait, selon les intervenants, une dimension particulièrement dramatique pour les familles immigrantes, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, le placement était vécu par les parents et les enfants comme un déchirement, reproduisant la coupure que la famille a eue avec sa société d'origine lors de l'immigration. Également, le placement de l'enfant dans une famille d'une origine ethnique ou religieuse différente constituait une menace importante pour les parents. Ceci était le cas, non seulement de peur que l'enfant perde contact avec ses traditions et sa langue d'origine, mais également parce qu'il devenait très difficile pour les parents d'exercer un certain contrôle sur son développement, en lien avec leurs valeurs culturelles d'origine, telles que l'exercice des rituels religieux ou la virginité. Enfin, le retour de l'enfant suite au placement amenait des conséquences complexes liées soit au rejet de l'enfant par la famille ou au rejet de la famille par sa communauté.

*« Le placement d'enfants, ça existe depuis longtemps au Québec... Ailleurs, c'est la famille qui s'en occupe... Parce que des fois je l'ai fait [le placement d'un enfant] puis ça été catastrophique. Dans le sens que c'est comme... comment on peut assurer la virginité de la fille, un coup que la fille a été sortie de la maison. Comment on peut replacer un enfant dans sa maison un coup que là, toute la communauté sait que l'enfant a été sorti de la maison. Ça a des impacts qui des fois, vont créer plus de problèmes que de solutions alors il faut vraiment que je n'ai aucune, aucune autre solution avant de sortir un enfant ».*

*« Placer l'enfant dans un milieu autre...ils ne comprennent pas pourquoi...pourquoi pas chez un membre de la famille...ils vont dire regarde ils ont pris le contrôle...qu'ils le garde le contrôle...c'est là que commence le rejet, vraiment beaucoup beaucoup quand l'enfant est placé...c'est n'est pas envers l'enfant c'est envers la DPJ par l'enfant ».*

## **Les réussites et les défis de l'intervention en protection de la jeunesse en contexte de diversité culturelle**

### **Les réussites et facteurs facilitants**

Les intervenants ont identifié des facteurs facilitant l'intervention et relevant à la fois de la famille, d'eux-mêmes et de l'institution.

#### **La famille**

L'ouverture de la famille immigrante et sa collaboration ont été identifiées comme de grands facilitateurs parce qu'elles permettaient le développement d'un certain lien de confiance dans le cadre duquel tous participaient activement à la planification de l'intervention. De plus, son ouverture à la société hôte, sa connaissance et sa capacité à utiliser les ressources de la communauté, ainsi que sa meilleure intégration à la société étaient perçues comme des caractéristiques favorisant la mise en œuvre des interventions.

#### **L'intervenant**

Tout comme pour la famille, les intervenants ont mis l'accent sur l'importance de l'ouverture d'esprit, de la flexibilité et de l'intérêt porté pour l'intervention en contexte de diversité culturelle.

*«Il faut que l'intervenant soit ouvert aux communautés ethnoculturelles. S'il y a des intervenants qui n'aiment pas ça, qui sont rigides, fermés comme il y en a partout, donc il faut avoir une ouverture aux communautés ethnoculturelles».*

Les intervenants ont également souligné l'importance de se remettre en question, de connaître ses limites et de se mobiliser afin de chercher l'aide dont ils ont besoin, plutôt que d'opter pour la facilité en appliquant systématiquement des mesures standards à des situations qui ne le sont pas.

*«C'est d'aller se chercher des connaissances. D'aller se chercher un support puis de reconnaître nos limites puis d'aller se chercher du support pour faire face à nos limites»*

#### **L'institution**

Selon les intervenants, le soutien formel et organisé était considéré comme étant essentiel à tout travail d'intervention. Ce soutien pouvait prendre des formes plus concrètes et ponctuelles, tel que le recours à des interprètes afin de gérer la barrière linguistique. Il prenait également des formes plus organisées et stables à travers des séminaires et des formations en intervention interculturelle, offrant de l'accompagnement durant l'évaluation et l'intervention auprès de la famille.

*«À partir du moment où j'ai été informé que cette équipe-là [service de consultation interculturelle] existait, je faisais une demande...Avant que ce service-là existe, j'essayais de faire appel au consultant interculturel».*

*«Il faut avoir comme un système de consultation ethnoculturel qui nous permet de décoder, de bien évaluer, de bien comprendre ce qui se passe. Je pense que c'est la base»*

Les intervenants ont également souligné l'importance du soutien informel, leur permettant de consulter, au besoin, un collègue afin de chercher une expertise spécifique ou d'obtenir un soutien personnel.

*«Avec ma chef de service, je m'assois et je parle de tout, tout, tout, tout, Je décharge beaucoup, beaucoup, beaucoup...Je peux dire tout ce que je veux sans censure. De pouvoir en parler, ça m'aide beaucoup»*

## **Les obstacles et les défis**

Les intervenants ont identifié plusieurs facteurs chez la famille, l'intervenant et l'institution, constituant des obstacles à l'intervention en contexte de vulnérabilité et de diversité culturelle.

### **La famille**

Les facteurs qui semblaient mettre en péril l'intervention relevaient des conditions de vie des familles, ainsi que de certaines de leurs caractéristiques. Ainsi, les intervenants ont décrit l'isolement de la famille, sa fermeture, sa rigidité et son manque de collaboration comme étant les obstacles les plus importants à toute intervention et à tout établissement de lien de confiance. Les familles pouvaient également, de part leurs sentiments de honte, refuser le recours au soutien de leur communauté et augmenter, en conséquence, leur isolement et leur exclusion, ainsi que diminuer la capacité de l'intervenant à recourir à des formes de soutien plus concrètes et locales.

*«J'ai constaté qu'il y a des gens qui partent de chez eux mais qu'ils ne veulent pas s'intégrer. Ils n'ont pas d'ouverture aux groupes d'accueil. Ils sont refermés complètement puis tout ce qui vient de l'extérieur est nécessairement mauvais puis ces cas-là, bien souvent on se ramasse au tribunal».*

La fermeture des familles semblait toutefois être liée. Viennent s'ajouter à leur grande méfiance qui est, selon les intervenants, issue de leur méconnaissance du mandat et du rôle de l'intervenant et de l'institution.

*«LA DPJ!.. Je trouve que ça doit être encore plus nébuleux puis on sait que c'est gros en plus, hein? Tout ça, là, donc comprendre vraiment qu'est-ce qu'on fait... Ça doit vraiment être pas clair... puis ils sont en situation de survie... Ils arrivent d'ailleurs puis ça doit être, à mon avis, en même temps une assez grande menace puis que ce n'est pas clair qu'est-ce qu'on fait. Ce n'est pas clair du tout».*

### **L'intervenant**

Tout comme pour les familles, la fermeture, la rigidité et les préjugés de l'intervenant ont été identifiées comme des obstacles importants à l'établissement d'une alliance avec la famille.

*«Je pense au niveau des préjugés parce que là, si tu commences à avoir des préjugés, oh! C'est bien mal parti pour intervenir».*

*«S'il y a des intervenants qui n'aiment pas ça, qui sont rigides, fermés comme il y en a partout, donc il faut avoir une ouverture aux communautés ethnoculturelles».*

Parfois, il ne s'agissait pas tant de préjugés chez l'intervenant, mais plutôt d'un choc de valeurs, particulièrement en ce qui a trait aux relations hommes-femmes chez les familles immigrantes rencontrées. Ce choc était perçu comme ayant un effet déstabilisant qui provoquait des réactions défensives de fermeture de la part de l'intervenant ou une propension à favoriser certaines alliances au dépend d'autres avec les différents membres de la famille.

*«Je t'avoue que je ne me trouve pas fine mais j'ai de la misère à travailler avec les Arabes que leurs femmes sont cachées jusqu'ici puis qu'on leur voit juste les yeux. Qu'ils les cachent dans le fond de la maison puis qu'ils n'ont pas un mot à dire, là!... Tu sais, je les ai aussi mes préjugés puis bon. C'est de gérer nos préjugés».*

Au niveau des facteurs liés aux contraintes professionnelles, la barrière linguistique a été identifiée, de manière unanime, comme étant à la fois un obstacle ainsi qu'un irritant. La barrière linguistique était problématique non seulement parce qu'elle rendait la communication difficile, mais également parce qu'elle reflétait la distance entre les deux mondes culturels de la famille et de l'intervenant, ainsi qu'elle imposait une logistique complexe et des délais dans l'intervention, de part la nécessité de recourir aux services d'un interprète.

*«Ce n'est pas évident parce que bien des fois, même s'ils sont ici depuis longtemps puis ça, ça me surprend à chaque fois, ils ne parlent ni français, ni anglais, particulièrement les femmes»*

*«Bien là, spontanément, je dirais la barrière de la langue. C'est difficile la communication. C'est difficile aussi quand à ce moment-là, il faut le faire par interprète parce que c'est compliqué. C'est toujours plus compliqué, plus long».*

## **L'institution**

Les intervenants ont surtout identifié des obstacles au niveau de l'institution. Certains facteurs appartenaient à des aspects d'organisation et de logistique. D'autres relevaient du manque de reconnaissance des compétences des intervenants et de leurs besoins, ce qui rendait difficile pour eux d'accéder aux ressources nécessaires pour répondre à ces besoins.

Ainsi, les cinq intervenants ont décrit comment l'intervention en contexte de diversité culturelle nécessite le double de temps, en raison des barrières linguistiques entre autres. Or, malgré le fait que les intervenants mobilisent deux fois plus de temps que celui généralement alloué, cet effort ne semble pas être reconnu par l'institution et l'intervenant ne voit souvent pas sa charge de travail diminuée en conséquence.

*«Je pense qu'il faudrait que ça soit reconnu que de travailler avec une famille immigrante, ça prend au moins une fois et demie le temps, des fois deux»*

*«Peut-être aussi que si l'administration pouvait reconnaître que ça demande un peu plus de temps, un dossier ethnoculturel, donc en tenir compte à un moment donné dans le nombre de dossiers»*

Même s'il y a une émergence, au niveau de l'institution, d'une plus grande reconnaissance des besoins spécifiques liés à l'intervention en contexte interculturel, les initiatives demeurent locales et sont, surtout, fragiles.

*« Ça ne vient pas d'en haut et là, ça part du bas et ça part d'un désir, d'un besoin et ça monte vers le haut mais ce n'est pas parti d'en haut. Là maintenant, je pense que l'administration réalise qu'on ne peut pas passer à côté de ça, là. C'est-à-dire que ce n'est pas encore très reconnu officiellement par les grandes institutions, à mon avis... Ça semble encore difficile. C'est très fragile, tout ça. Ça peut tomber demain matin. On peut décréter qu'il y a une coupure ou n'importe quoi et que ça tombe. Donc, c'est très fragile tout ça ».*

Enfin, tout comme l'institution, les intervenants devaient également se débattre au quotidien avec une pression sociale plus grande venant d'une médiatisation négative de l'image de la Protection de la Jeunesse. Cette image se répercutait directement sur le lien avec la famille et contribuait parfois, à l'émergence d'une position défensive et de victimisation chez l'intervenant.

*«La protection de la jeunesse est toujours mal perçue. C'est soit on n'intervient pas quand on aurait dû intervenir, soit on intervient quand on n'aurait pas dû intervenir...C'est difficile de voir les bienfaits de l'aide qu'on peut apporter. C'est un peu un travail usant parce que souvent...ce qu'on fait, c'est perçu comme étant pas correct»*

## **Conclusion**

Les familles immigreront pour de nombreuses raisons mais, quelles que soient les conditions qui les ont poussées à se déraciner de leur pays et de leurs familles élargies, c'est toujours à la recherche

et dans l'espoir d'un meilleur avenir pour leurs enfants qu'ils relèvent les nombreux défis et obstacles de l'immigration. Un des défis importants que la famille doit relever est celui de la transformation des rapports de pouvoir parent-enfant en lien avec l'intervention du domaine public de l'état dans les affaires privées de la famille. Malgré le fait que l'intervention en protection de la jeunesse, auprès des familles immigrantes qui vivent dans des conditions de vulnérabilité sociales et économiques associées à la violence familiale, vise à garantir la sécurité et le développement des enfants, les intervenants et la famille doivent surmonter de nombreux obstacles avant d'atteindre ce but. Ces obstacles sont souvent associés à la divergence au sein des valeurs et des référents culturels en ce qui a trait aux perceptions de ce qui constitue un risque pour l'enfant et de ce qui relève du domaine privé de la famille, ainsi que des rapports de pouvoir entre parent-enfant et famille-intervenant-institution. Dans le cadre de notre étude exploratoire, les récits de cinq intervenants en protection de la jeunesse offrent un portrait de la complexité de l'intervention en protection de la jeunesse, dont le succès est influencé par des facteurs appartenant à la fois à la famille, à l'intervenant et à l'institution.

Le discours des intervenants au sujet des réactions de la famille et des obstacles à l'intervention révèle comment la rencontre des cultures familiale, professionnelle et institutionnelle engendre un choc culturel. Ce choc se traduit par une difficulté de part et d'autre, nourrie par les barrières linguistiques, à comprendre le discours de l'autre, ainsi qu'à rejoindre l'autre dans son vécu subjectif. Ce vécu se traduit, chez les parents, par des sentiments de peur, de honte et d'impuissance face à l'intervention et l'institution qui sont alors perçus comme «imposant» leur propre schème explicatif aux parents (ex. Aronson-Fontes, 2002 ; Chan et al., 2002; Collier, et al. 1999; Corral-Verdugo, et al. 1995; Elliott, Tong et Tan, 1997 ; Ferrari, 2002 ; Straus et Stewart, 1999 ; Zayas et Solari, 1994; Walker, 2002; Welbourne, 2002). Ceci contribue à la cristallisation d'une position de passivité face aux institutions miroitant les sentiments de victimisation face à la société hôte. A l'inverse, la tentative de reprendre un certain contrôle ou pouvoir dans la relation avec l'institution, est, parfois, perçue par l'intervenant comme de l'opposition et du rejet de la famille envers lui(elle), l'institution, la société hôte ou même l'enfant.

Dans ce contexte, l'intervenant devient à la fois tout-puissant, parce qu'il détient le pouvoir sur la destinée de la famille, mais il est également très fragile, parce qu'il devient le réceptacle de projections, de résistances et d'attentes irréalistes de remédier à la souffrance familiale. Les intervenants décrivent se sentir alors remis en question et discrédités dans leurs compétences professionnelles et parfois même dans leurs valeurs personnelles ou culturelles. Face à ces dynamiques complexes et aux sentiments de menace perçus par la famille et par les intervenants, les représentations de l'autre se simplifient pour confirmer des schèmes rassurants, que sont ceux de se voir comme étant bon(victime) et de voir l'autre comme étant mauvais(agresseur). Ces fossés de perception exacerbent les stratégies de résistance de l'intervenant, qui, dans certaines circonstances et dans le désir de reprendre un certain contrôle sur la situation de l'enfant, enclenche des réponses plus «musclées» de la part de l'institution, telles que le recours aux services d'expertises psycholégales pour appuyer ses hypothèses, la judiciarisation, la prolongations des durées de placement, ou les interruptions des contacts parent-enfant.

Les conséquences peuvent être dramatiques pour tous impliqués. Ainsi, la famille se retrouve doublement fragilisée par des conditions socio-économiques précaires, des interventions perçues comme étant intrusives, illégitimes et discriminatoires, ainsi que de l'exclusion de leur propre communauté d'origine en raison de la honte associée à leur stigmatisation comme étant des parents inadéquats ou dangereux. L'exclusion de la famille, par sa communauté d'origine, peut également être associée à la peur, souvent alimentée par les médias ou les « rumeurs », liée à « l'infiltration » de l'institution de la protection de la jeunesse au sein de la communauté, par le biais de son intervention auprès de la famille dont il est question. Le risque en est une marginalisation accrue de

la famille et très peu de connaissances existent quant aux stratégies préconisées afin de remédier à cette situation de double exclusion.

L'enfant, quant à lui, se trouve prisonnier d'une dynamique systémique complexe, où deux systèmes essentiels à son épanouissement se confrontent et se discréditent mutuellement. Il risque alors de perdre rapidement ses repères et toute notion d'autorité et manifeste sa détresse escalade du passage à l'acte agressif et opposant, voir même délinquant. Par surcroît, l'enfant se trouve pris dans une situation de conflit de loyauté peu enviable. Ainsi, s'il offre son alliance aux parents et s'oppose à ses intervenants, il se trouve marginalisé par la société hôte qui perçoit ses stratégies de résistance comme un trouble de comportement. Par contre, s'il adhère à la perception de la société hôte, il risque d'être rejeté par ses parents qui le perçoivent comme ayant trahit la cohésion familiale et sa culture d'origine. Enfin, l'intervenant se trouve dans une situation d'impasse, puisque toute intervention exige un climat de sécurité et de soutien pour permettre, à tous impliqués, de se décentrer et de revoir leurs présupposés de façon à rejoindre l'expérience de l'autre.

Dans cette perspective, la responsabilité de l'établissement d'une alliance positive famille-intervenant ne relève donc pas uniquement de l'ouverture de la famille, mais elle incombe surtout à l'intervenant et à l'institution. En s'appuyant sur le récit des intervenants au sujet des conditions facilitant l'intervention, lorsque le choc, le décalage culturel et l'étrangeté émanant de la rencontre avec l'autre sont rencontrés par une ouverture et un intérêt de la part de l'intervenant, la crise fait graduellement place à une ouverture de la part de la famille. Pour ce faire toutefois, les initiatives créatrices de la famille et surtout celle de l'intervenant doivent être soutenues par l'institution. Ceci se traduit par une reconnaissance de l'effort supplémentaire fourni par l'intervenant, par la réduction de sa charge de travail, par la mise à sa disposition, d'une manière organisée et stable, des ressources concrètes et des programmes de formation et de soutien clinique dont il a besoin. C'est dans ce contexte que l'intervenant se sent reconnu dans ses compétences et est en mesure de se mobiliser afin de favoriser une alliance avec la famille pour le meilleur intérêt de l'enfant.

Pour conclure donc, les résultats obtenus par notre étude exploratoire illustrent comment l'intervention en contexte de vulnérabilité et de diversité culturelle relève d'une interaction complexe entre la famille, l'intervenant et l'institution. Les préjugés, la rigidité, les sentiments de menace et l'absence de soutien institutionnel, parmi d'autres facteurs, contribuent à l'installation d'une spirale de rejet, de résistance et de luttes de pouvoir, se manifestant à travers « l'intimidation » et la « discréditation » mutuelle, mettant en conséquence davantage en péril le développement de l'enfant. Les divergences entre les paradigmes et référents culturels de la famille et ceux de l'intervenant et de l'institution posent des défis de taille pour tous impliqués. Un obstacle communément observé est celui lié à la tendance à « culturaliser » la violence (Conolly et al., 2006; Kirmayer et al., 2007), qui provoque, d'une part, le dérapage vers une position de relativisme culturel absolu, omettant ainsi de protéger, au sens de la loi, un enfant ou de soutenir une famille qui est en souffrance (Kirmayer et al., 2007; Bilge, 2005). D'autre part, le peu de familiarité avec les enjeux issus des divergences entre les cultures de la famille et celles de l'intervenant et de l'institution, nourrit la tendance à avoir recours à des stéréotypes culturels et à adopter des stratégies de résistance plus « musclées », auprès de certains groupes culturels minoritaires.

L'ouverture, la capacité de décentration et de remise en question, l'initiative dans la recherche des outils nécessaires et la reconnaissance par l'institution des besoins et des compétences des intervenants et de la famille, s'avèrent tous des facteurs essentiels à l'établissement d'une alliance pour le meilleur intérêt de l'enfant. Dans ce contexte, les caractéristiques sociales et culturelles, ainsi que celles historiques qui touchent la famille, mais également l'intervenant et l'institution sont pris en compte, tant au niveau de l'évaluation que de l'intervention. Toutefois, comment établir une

pratique compétente culturellement au niveau des institutions sans courir les risques inhérents à cette approche ? Comment éviter, en intervention de protection, de poser les différences culturelles comme un problème à résoudre et ainsi de sur-simplifier le concept de culture, ainsi que l'hétérogénéité culturelle caractérisant toute communauté. Quelles stratégies doivent-on privilégier afin d'éviter la tendance à « culturaliser » la violence et à maintenir le stéréotype par le biais desquels les valeurs et croyances caractérisant un certain groupe culturel sont considérées être à l'origine de la violence familiale ou de la « non-collaboration » de la famille avec l'intervenant et l'institution ? Comment éviter de sombrer dans le « relativisme culturel absolu » et donc dans la minimisation des réels impacts des inégalités sociales et des conditions de vie précaires sur l'émergence des phénomènes de mauvais traitements au sein des familles immigrantes ? Certes, les résultats obtenus par cette recherche et les questionnements qui en découlent sont exploratoires et s'inspirent de l'expérience subjective d'un nombre très restreint d'intervenants. Ils dégagent toutefois des problématiques fondamentales qui doivent être examinées plus en profondeur dans des recherches futures.

### Références

- Aronson-Fontes, L. (2002). Child discipline and physical abuse in immigrant Latino families: reducing violence and misunderstandings. *Journal of Counseling and Development*, 80 (1), 31-40.
- Baumrind, D. (1995). *Child maltreatment and optimal care giving in social contexts*. New York: Garland Publishing.
- Buntain-Ricklefs, J.J., Kemper, K.J., Bell, M., et Babonis, T. (1994). Punishments: what predicts adult approval. *Child Abuse & Neglect*, 18 (11), 945- 955.
- Carlin, A.S ; Kemper, K ; Ward, N.G ; Sowell, H ; Guftafson, B et Stevens, N.(1994). The effects of differences in objective and subjective definition of childhood physical abuse on estimates of its incidence and relation to psychopathology. *Child Abuse & Neglect*, 18 (5), 393- 399.
- Chao, R. (1994). Beyond parental control and authoritarian parenting style: Understanding Chinese parenting through the cultural notion of training. *Child Development* 65, 1111–1119.
- Castro, T., Lashley, M., McKenzie, G., et Rousseau, C. (2001). Round table discussion on the well-being of Caribbean and Filipino youth in Montreal. McGill University Health Center : Montreal Children's Hospital.
- Chan, S., Elliot, J.M., Chow. Y., et Thomas, J.I. (2002). Does professional and public opinion in child abuse differ? An issue of cross-cultural policy implementation. *Child Abuse Review*, 11, 359-379.
- Collier, A.F., McClure, F.H., Collier, J., Otto, C., et Polloi, A. (1999). Culture-specific views of child maltreatment and parenting styles in a pacific-island community. *Child Abuse & Neglect*, 23(3), 229-244.
- Connolly, M., Crishton-Hill, Y., et Ward, T. (2006). *Culture and Child Protection. Reflexive responses*, London et Philadelphia, Jessica Kingsley publishers.
- Corral- Verdugo, V., Frias-Armenta, M., Romero, M et Munoz, A. (1995). Validity of a scale measuring the positive effects of punishing children : a study of Mexican American mothers. *Child abuse and Neglect*, 19 (2), 217- 231.
- Deater-Deckard, K., Dodge, K.A., Bates, J.E., et Petit, G.S. (1996). Physical discipline among African American and European American mothers : links to children's externalizing behaviors. *Developmental Psychology*, 32(6), 1065-1072.
- Elliott, J. M., Tong, C. K., et Tan, P. M. E. H. (1997). Attitudes of the Singapore public to actions suggesting child abuse. *Child Abuse & Neglect*, 21(5), 445-464.
- Fontes, L. A. (2000). Children exposed to marital violence: How school counselors can help. *Professional School Counseling*, 3(4), 231-237.
- Fontes, L. A. (2002). Child discipline and physical abuse in immigrant Latino families: Reducing violence and misunderstandings. *Journal of Counseling & Development*, 80(1), 31-40.

- Frias-Armenta, M & McCloskey, L.A. (1998). Determinants of harsh parenting in Mexico. *Journal of Abnormal Psychology*, 26 (2), 129 – 139.
- Garbarino, J. (1988). *Ethical obstacles to professional reporting of child maltreatment*. Dans A. Maney., & S. J. Wells. (Eds). (1988). Professional responsibilities in protecting children: A public health approach to child sexual abuse. Sexual medicine, 9. New York, Praeger Publishers.
- Gray, E. & Cosgrove, J. (1985). Ethnocentric perception of childrearing practices in protective services. *Child Abuse & Neglect*, 9 (4), 398-396.
- Ferrari, A. M. (2002). The impact of culture upon child rearing practices and definitions of maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 26 (8), 793-813.
- Gopaul-McNicol, S. A. (1999). Ethnocultural perspectives on childrearing practices in the Caribbean. *International Social Work*, 42 (1), 79-86.
- Hawkins, W. E., et Duncan, D. F. (1985). Children's illnesses as risk factors for child abuse. *Psychological Reports*, 56(2), 638.
- Hong, G.K & Hong, L.K. (1991). Comparative perspectives on child abuse and neglect : Chinese vs. Hispanics and Whites. *Child welfare*, LXX (4), 463-475.
- Huberman, A.M., et Miles, M.B. (1991). *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles : De Boek.
- Lamborn, S. D., Dornbusch, S. M., et Steinberg, L. (1996). Ethnicity and community context as moderators of the relations between family decision making and adolescent adjustment. *Child Development*, 67(2), 283-301.
- Laperriere, A. (1991). *Les critères de scientificité des méthodes qualitatives*. Dans J. Poupart., L-H. Groulx., J-P Deslauriers., A. Laperriere. , R. Mayer., & S. Pires. (1991). La recherche Qualitative : enjeux epidemiologiques et methodologiques. Montreal : Gaetan Morin.
- Lau, M. Y. (2002). Postmodernism and the values of science. *American Psychologist*, 57(12), 1126-1127.
- McClure, F.H., Chien, Y., Chiang, C. and Donahoo, S. (1996). *Cross-cultural views of maltreatment and intervention: United States versus Taiwan*. American Psychological Association: Toronto.
- Messier, C., et Toupin, J. (1994). *La clientèle multiethnique des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté*. Québec City: Commission de protection des droits de la jeunesse.
- Normandeau, A., et Douyon, E. (1995). *Justices et communautés culturelles*. Montreal: Méridien.
- Payne, M.A. (1989). Use and Abuse of corporal punishment: A Caribbean view. *Child Abuse & Neglect*, 13 (3), 389-401.
- Segal, U.A. (1992). Child abuse in India: an empirical report on perceptions. *Child Abuse & Neglect*, 16, 887-908.
- Segal, V. A. (1995). Child abuse by the middle class? a study of professionals in India. *Child Abuse & Neglect*, 19 (2), 217 – 231.
- Solomon, C. R., et Serres, F. (1999). Effects of parental verbal aggression on children's self-esteem and school marks. *Child Abuse & Neglect*, 23(4), 339-351.
- Starr, R. H. (1988). Pre- and perinatal risk and physical abuse. *Journal of Reproductive & Infant Psychology*, 6(3), 125-138.
- Stake, R.E. (2000). *Case studies*. Dans N.K. Denzin, Y.S. Lincoln et Y.S. Lincoln (Eds). Handbook of qualitative research (pp. 345-454). Thousand Oaks: Sage.
- Statistique Canada (2001). Statut d'immigrant selon la période d'immigration, chiffres de 2001, pour le Canada, les provinces et les territoires - Données-échantillon (20 %). <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/highlight/Immigration/Page.cfm?Lang=F&Geo=PR&View=1&Table=1&StartRec=1&Sort=2&B1=Counts>.
- Straus, M.A. (1994). *Beating the devil out of them. Corporal punishment in American families*. New York: Lexington books.

- Straus, M. A., et Mouradian, V. E. (1998). Impulsive corporal punishment by mothers and antisocial behavior and impulsiveness of children. *Behavioral Sciences & the Law*, 16(3), 353-374.
- Straus, M. A., et Stewart, J. H. (1999). Corporal punishment by American parents: National data on prevalence, chronicity, severity, and duration, in relation to child and family characteristics. *Clinical Child & Family Psychology Review*, 2(2), 55-70.
- Tourigny, M., et Bouchard, C. (1994). Incidence et caractéristiques des signalements d'enfants maltraités : comparaison interculturelle. *Child Abuse & Neglect*, 18, 797-808.
- Varia, R., Abidin, R.R., & Dass, P. (1996). Perceptions of abuse : effects on adult psychological and social adjustment. *Child Abuse & Neglect*, 20(6), 511-526.
- Walker, S. (2002). Culturally competent Protection of children's mental health. *Child Abuse Review*, 11, 380-393.
- Welbourne, P. (2002). Culture, children's rights and child protection. *Child Abuse Review*, 11, 345-358.
- Zayas, L. H., & Solari, F. (1994). Early childhood socialization in Hispanic families: Context, culture, and practice implications. *Professional Psychology: Research & Practice*, 25(3), 200-206.